



UNIVERSITE ADVENTISTE ZURCHER

MANUEL DE L'ETUDIANT

2017-2019



"Transforming Tomorrow's Leaders Today!"

Adventist University Zurcher, a Seventh-day Adventist Christian institution, prepares its students to be transformational leaders by desiring knowledge and hungering for God's heart.

Family

At AUZ we work as a family where fihavanana bonds the family and where each person is considered a brother or sister and God is our Father.

God's heart

At AUZ we value the potential in others and treat people as God would treat us and we see ourselves as stewards of what God entrust to us.

Transformation

At AUZ we seek to be agents of transformation and trainers of agents of transformation.W

*We come from different places far and near,
And from other countries too.
We come to you, our Alma Mater dear,
With a high and noble goal to pursue.
Our hearts have listened to your clarion call,
Our minds are always ready to receive
The principles of life to help us stand strong and tall
In the future roles we've chosen to live.*

*So lead us on, dear AUZ,
And guide us in every way you can.
Our prayer for you will always be-
"God bless you 'til your work is done."*

Hamilton Luke Zamora

Standard

Mme Ony Rafaliniony
034 44 931 07
office@zurcher.edu.mg

Vice Recteur (académiques)

Mme Razafimahafaly Harimalala
034 66 553 88
uaz.academicdean@zurcher.edu.mg

Vice Recteur (estudiantines)

Dr Ratsimbason Jacques
034 05 147 77
studentaffairs@zurcher.edu.mg

Vice Recteur (financières)

Mr Andriambahoaka Manda
034 03 837 37
dirfinance@zurcher.edu.mg

Registraire

Mme Razafinjatovo Rota
034 84 284 68
registraroffice@zurcher.edu.mg

Préceptrice

Mme Narivony Manitriniaina
033 11 749 00
preceptrice@zurcher.edu.mg

Aumonier

Pr Ranala M. Arthur
033 37 109 40
uaz.aumonier@zurcher.edu.mg

Précepteur

Pr Jaosafara N. Salomon
034 55 203 36
precepteur@zurcher.edu.mg

Doyen (Nursing)

Dr Rakotoniaina Richard
034 01 470 32
uaz.nursing@zurcher.edu.mg

Doyen (Langue & Comm.)

Dr Prity Bairagee
033 45 434 31
uaz.langue@zurcher.edu.mg

Doyen (informatique)

Mr. Razafinjatovo Rindra
034 01 100 65
uaz.insys@zurcher.edu.mg

Doyen (Théologie)

Dr Sully Payet
034 64 761 10
uaz.theology@zurcher.edu.mg

Doyen (Gestion)

Mr Rasamoely Tovo
033 01 659 48
uaz.gestion@zurcher.edu.mg

Doyen (Education)

Dr Robert Bairagee
033 45 434 30
uaz.education@zurcher.edu.mg

Ce manuel a pour but de vous présenter les informations essentielles que vous avez besoin de connaître en tant qu'étudiant ou étudiante à l'Université Adventiste Zurcher. Il définit vos rôles, droits et privilèges. Il est donc avantageux pour vous d'étudier ce document avec soin et de vous familiariser avec son contenu même avant de vous présenter comme étudiant permanent, avant que vous soyez trop occupé avec vos études et autres activités qui remplissent si facilement la vie estudiantine.

De plus, il forme le pivot autour duquel s'organisent toutes les activités du campus. Il est bon d'ajouter, cependant, que les règles énoncées dans ce Manuel sont en révision constante, changées et amendées selon les circonstances par l'Administration de l'Université.

L'UAZ appartient à l'Eglise Adventiste du Septième Jour, et financée en grande partie par elle. En tant qu'Eglise, nous croyons que la véritable éducation est celle qui agit sur la totalité de la personne, par le développement de ses capacités mentales, morales, sociales, physiques, et spirituelles. Nous espérons donc que vous profiterez des avantages que vous offre l'UAZ afin de grandir et vous développer dans tous les sens de la vie. Les administrateurs, ainsi que le personnel de l'Université sont prêts à vous aider à atteindre votre potentiel optimum.

C'est notre souhait que votre séjour ici soit utile aussi bien qu'agréable, en bref une expérience fructueuse aussi bien pour la vie présente que la vie future dans le monde supérieur que Jésus-Christ notre Maître nous prépare.

Historique

L'Université Adventiste Zurcher a ouvert ses portes en octobre 1996, pour sa première promotion, avec 33 étudiants en théologie. D'abord installé précairement dans des locaux vétustes, elle s'est transportée en 1997 à Antsirabe, puis, en 1998 sur son campus permanent, ici à Sambaina. L'Université compte actuellement 440 étudiants pour cette année académique 2015-2016.

En 2000, l'Université Adventiste Zurcher fut accréditée par le Département de l'Éducation de l'Église Adventiste, aux USA ; l'accréditation par la Direction de l'Enseignement Supérieur de Madagascar est en cours d'obtention. En 2012, l'Université a reçu l'habilitation pour le programme de Gestion et de Nursing. L'habilitation pour le programme d'Informatique et de Langue est en cours.

Administration

L'Université Adventiste Zurcher est une institution de l'Union des Églises Adventistes de l'Océan Indien, laquelle en est la haute autorité. Le Comité Exécutif gouverne l'université pour les décisions majeures dirigé par le Président de l'Union. Au niveau de la gestion générale, académique, et administrative c'est le comité administratif qui prend toutes les décisions.

Programmes

L'Université adopte le système LMD pour ses programmes d'étude. Elle a reçu l'habilitation pour le programme de Gestion et de Sciences infirmières. Les diplômes délivrés sont :

- Licence en Sciences Infirmières (Option Infirmierie générale : Sage-femme)
- Licence en Gestion (Option Management des affaires / Finance et comptabilité)
- Licence en Informatique (Option Système d'information et Génie logiciel / Administration et Maintenance de Réseau informatique)
- Licence en Langue anglaise (Option Sociolinguistique / Traduction)
- Licence en Communication (Option Communication d'entreprise / Media et journalisme)
- Licence en Théologie

Calendrier académique 2016 - 2017

PREMIER SEMESTRE (24 Octobre 2017 – 03 Mars 2017 : 17 semaines)

Ré-inscription étudiants 3ème Année, 2ème Année	Lundi 24 Octobre 2016
Test de niveau (Concours) des nouveaux étudiants	Lundi 24 Octobre 2016 à 8h
Résultats Test de niveau (Concours)	Mercredi 27 Octobre 2016
Inscription des premières années	Jeudi 28 Octobre 2016 à partir de 8h
Culte d'ouverture	Lundi 31 Octobre 2016 à 8h
Commencement des cours	Lundi 31 Octobre 2016 à 10h
Réinscription possible avec 10,000 Ariary par jour de retard	Lundi 31 Octobre 2016
Dernier jour de réinscription pour 3è et 2è année	Mercredi 02 Novembre 2016
Examens de repêchage (Supplementary exams)	Vendredi 04 et Dimanche 06 Déc.2016
Dernier jour pour ajouter un cours	Lundi 14 Novembre 2016
Dernier jour pour quitter un cours	Lundi 21 Novembre 2016
University day (Fun day)	Jeudi 01 Décembre 2016
Examens mi-semestriels	Lundi 19 au Vendredi 23 Décembre 2016
Semaine de prière	Lundi 16 au Sabbat 21 Janvier 2017
Jours de révision	Lundi 20 et Mardi 21 Février 2017
Examens finaux	Mercredi 22 Fév. au Vendredi 03 Mars 2017
Congé de Noël	24 Décembre 2016 au 08 Janvier 2017
Reprise des classes	Lundi 09 Janvier 2017
Voyage d'études	Lundi 06 Mars au Vendredi 10 Mars 2017
Vacances inter-semestre	Lundi 06 Mars au Jeudi 30 Mars 2017

DEUXIEME SEMESTRE (03 Avril – 13 Août 2017 : 19 semaines)

Inscription et Réinscription	Lundi 03 Avril 2017
Réinscription possible avec 10,000 Ariary par jour de retard	Mercredi 05 Avril 2017
Commencement des cours	Mercredi 05 Avril 2017
Examens de repêchage (Supplementary exams)	Vendredi 14 Avril 2017
Dernier jour de réinscription	Mardi 11 Avril 2017
Dernier jour pour ajouter un cours	Lundi 18 Avril 2017
Dernier jour pour quitter un cours	Mardi 25 Avril 2017
University day (Fun day)	Jeudi 27 Avril 2017
Semaine de prière	Lundi 08 au Sabbat 13 Mai 2017
Examens mi-semestriels	Lundi 29 Mai au Vendredi 02 Juin 2017
Semaine de soutenance pour la classe sortante	Lundi 10 au Jeudi 13 Juillet 2017
Dernier jour de cours	Vendredi 14 juillet 2017
Jours de révision	Dimanche 16 - Mardi 18 Juillet 2017
Examens finaux	Mercredi 19 Juillet au Vendredi 28 Juillet
2017	
Cérémonie de remise de diplôme	Vendredi 11 au Dimanche 13 Août 2017

SEMESTRE D'HIVER (15 Août – 01 Septembre 2017 : 3 semaines)

Bulletin académique.

Le bulletin académique décrit les programmes académiques de l'Université, et définit les exigences qui y sont associées afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs académiques. Il contient également la réglementation de l'Université associée aux activités académiques. Des copies du Bulletin sont déposées à la bibliothèque. Les étudiants sont donc supposés consulter ce bulletin académique et connaître les règlements stipulés dedans. Le Bureau des affaires académiques de l'Université fait connaître aux étudiants tous ces règlements par le programme d'Assemblée chaque Lundi matin.

Présence en classe et retards.

Les étudiants sont fortement encouragés à faire preuve en tout temps de présence en classe, et ce, de manière régulière et ponctuelle. Ce programme permettra de mieux comprendre les sujets présentés, et, par voie de conséquence, d'avoir une meilleure réussite. Cependant, tout étudiant qui accumulerait un maximum d'absences de 15% du volume horaire du cours, quelles qu'en soient les raisons, devra se retirer de ce cours, qu'il devra reprendre plus tard. Il est rappelé aussi que :

- 2 retards de 5 minutes sont comptés pour une absence et de même un retard de 10 minutes et plus est compté pour une absence.
- Les absences dues au retard d'inscription ne sont pas excusées.

Le pourcentage alloué pour les absences ne veulent pas dire que vous pouvez vous absenter quand vous le voulez, ces jours d'absences doivent être réservés uniquement pour les cas d'urgence comme la maladie, les événements spéciaux auxquels vous devez assister.

Présence pendant l'Exercice de Chapelle et la Semaine de prière.

L'assemblée hebdomadaire générale (exercice de chapelle) se tient tous les lundis de 11 heure à midi. La présence de tous les étudiants est obligatoire. La semaine de prière se tient une fois par semestre selon la date établie dans le calendrier académique

Une note de présence est attribuée, et qui sera inscrite dans chaque bulletin de note semestriel ainsi que dans le Relevé de note final. La note la plus élevée est de 20/20 et chaque absence pour l'exercice de chapelle comptera 2 points

de moins pour cette note.

Checklist.

Chaque étudiant doit vérifier régulièrement au Bureau de la registraire la liste des cours qu'il/elle a pris et a réussi (le checklist). Il doit aussi voir son chef de département pour l'organisation des cours et la planification de sa graduation. Les étudiants recevront une copie de ce checklist pour faire une comparaison régulièrement avec celui qui est gardé dans le Bureau de la Registraire.

Work Education.

Tout étudiant de l'Université doit accomplir 30 heures de Work Education chaque semestre. Ceci est dans le but d'encourager les étudiants à avoir une harmonie de son développement mental, physique et spirituel. Une note est attribuée pour le Work Education et apparaît dans le Relevé de note de chaque semestre.

Remarque : la moyenne des notes du Work Education et Chapelle est prise en considération pour l'obtention de votre Distinction pendant la graduation. Si vous devez recevoir la distinction Très bien mais la moyenne de vos notes Work Education et Chapelle n'atteignent pas 17/20, vous ne pouvez pas recevoir la dite distinction.

Comment pourrait-on accorder une médaille d'excellence à une personne qui n'est même pas fidèle dans l'accomplissement de ses responsabilités ? Nous voudrions aider les étudiants à comprendre le principe que l'éducation n'est pas uniquement dans le domaine académique. Elle inclut tout ce qui contribue à faire une personne un bon citoyen de cette terre et de celle qui est à venir.

Probation et suspension académique.

Un étudiant est placé sous probation académique quand sa moyenne générale est inférieure à 10/20. Durant la période de probation académique, l'étudiant ne pourra prendre plus de 20 crédits durant le semestre. Si à la fin du semestre la moyenne obtenue est toujours inférieure à 10/20, l'étudiant sera suspendu pour au moins un semestre de l'Université.

Distinction pendant la graduation.

Vous recevrez une distinction (Mention) pendant la graduation si votre Moyenne Générale Cumulative (en Anglais GPA) est supérieure à 14/20. Cette moyenne inclue toutes les notes que vous avez reçues à UAZ, matières échouées exclues.

- 14,00 – 15,49 : Assez Bien
- 15,50 – 16,99 : Bien
- 17 et plus : Très Bien (avec une médaille)

Dean's List.

Votre nom sera inclut dans la « Dean's List » si les notes de toutes les matières que vous avez pris pendant le semestre est de 15/20 ou plus et que vous avez pris au moins 22 crédits.

Retrait de cours.

Tout étudiant qui désire abandonner un cours, doit remplir un formulaire à cet effet avant la date limite fixée pour le retrait des cours. Les formulaires sont à retirer auprès de la Registraire. Si vous décidez de quitter un cours sans remplir ce formulaire, une note d'échec de 8/20 vous sera attribuée automatiquement et vous devriez reprendre le cours plus tard.

Retrait temporaire ou définitif de l'Université.

Lorsqu'un étudiant décide de quitter l'institution, il lui faut remplir un formulaire de retrait de l'Université afin qu'il puisse se mettre en règle avant de partir. Ceci est d'autant plus important s'il désire revenir à une date ultérieure. Si le compte personnel de l'étudiant présente encore un solde à payer, il doit d'abord le régler avant de quitter l'Université. Aucune délivrance de certificat ou de trancript ne sera faite tant que ce solde ne soit pas encore à zéro et que ce formulaire ne soit pas déposé. Si l'étudiant possède un crédit dans son compte personnel, il peut le récupérer auprès de la caisse après vérification du service comptabilité. Ces formulaires sont à retirer auprès de la Registraire.

Relevé de notes.

Chaque étudiant a droit à recevoir au début de chaque semestre le relevé de notes du semestre précédent. Il/elle est tenu responsable de vérifier s'il y a une erreur glissée dans celui-ci. Aucune réclamation ne sera plus acceptée après une période de 4 mois de la distribution des notes. La première copie est toujours gratuite mais l'étudiant(e) doit payer 1.000 Ariary pour une deuxième copie.

Transcript (Relevé de notes).

Les étudiants qui le désirent peuvent obtenir des transcrits de la part de la Registraire. La première copie est gratuite. Les autres seront facturées suivant un tarif établi et qui pourrait être révisé périodiquement par le département financier (voir le service comptabilité pour savoir le tarif). Si l'étudiant désire que l'Université envoie les transcrits directement (comme le réclament certaines institutions supérieures), il devra s'acquitter des frais d'envoi en plus du coût du transcript.

Cartes d'identités.

Chaque étudiant régulièrement inscrit reçoit une carte d'identité de l'Université, qui lui servira durant tout son séjour sur le campus. Cette acte est mise à jour lors de l'inscription pour chacun des semestres. Le remplacement d'une carte égarée coûte 13.000 Ariary et l'étudiant devra aller voir la Registraire pour cet effet.

La carte d'étudiant doit être portée en classe, à la Bibliothèque, à la Cafeteria. Les étudiants externes doivent présenter leur carte à l'entrée du portail.

Un étudiant qui n'a pas de carte d'étudiant ne pourra pas assister aux cours, ni entrer à la Bibliothèque, ni manger à la Caf. Cette carte donne aussi accès aux salles d'examen.

Auditeur libre.

A UAZ, il y a d'innombrables opportunités d'apprendre, dans tous les domaines et c'est pour cela que nous permettons aux étudiants d'être un auditeur libre d'un cours d'autres majeurs. Il devra payer la moitié du cout du cours en question et ne prendra pas d'examen.

Règlements pendant les examens.

Les règlements d'examen sont affichés pour informer les étudiants qu'est-ce qui est attendu d'eux. Il est important de lire attentivement ces règlements afin de bien assimiler les règles relatives aux examens. En cas de doute, l'étudiant peut se renseigner auprès du bureau des affaires académiques. Les dates des examens des différentes sessions font l'objet d'un affichage.

Les convocations aux examens sont faites par voie d'affichage. Avant chaque session d'examens, les étudiants doivent consulter les listes d'appel affichées par matière, sur les tableaux d'affichage situés au couloir du Bâtiment NCC afin de vérifier d'une part s'ils sont bien inscrits dans l'épreuve concernée et d'autre part dans quelle salle ils doivent écrire l'examen.

1. Tous les étudiants doivent se présenter au minimum 15 minutes avant le début affiché de chaque épreuve.
2. Un étudiant ne peut pas entrer en salle d'examen après un retard de plus de 10 minutes. En cas de retard et quelle qu'en soit la raison, « aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets ».
3. Tous les étudiants doivent se munir obligatoirement de leur carte d'étudiant. Sans cette pièce, l'étudiant ne sera pas autorisé à composer.
4. Les étudiants doivent déposer leurs effets personnels non autorisés à l'endroit indiqué par les surveillants. Ils ne peuvent avoir entre ses mains que les stylos, règles, crayons, blancs, gommes...
5. Les téléphones qui sont rangés dans les sacs doivent être éteints.
6. Les documents comme les dictionnaires, les Bibles, les calculatrices ne peuvent être utilisées que si le professeur les autorise expressément.
7. L'usage de n'importe quels documents ou effets personnels non autorisés est considéré comme de la fraude ou tentative de fraude et les étudiants en possessions de ces matériels seront exclus de la salle.
8. Les étudiants n'ont pas le droit de sortir de la salle d'examen qu'après une heure de temps.
9. L'épreuve ne débute que lorsque tous les sujets d'examens auront été distribués.
10. Les matériels autorisés peuvent être contrôlés par les surveillants à tout moment de l'épreuve.

11. Tous les brouillons utilisés doivent être rendus avec les feuilles de copie.

Tricherie et plagiat.

L'Université Adventiste Zurcher prend au sérieux l'acquisition de la connaissance à travers un effort soutenu et continu de la part de l'étudiant. Nous voudrions aussi que les étudiants apprennent le respect du droit d'auteur. Tout acte de tricherie et de plagiat est pénalisé par un règlement :

Première offense : l'étudiant reçoit un 0/20 pour le devoir ou la recherche en question et un avertissement écrit, qui sert comme un dernier avertissement.

Deuxième offense : l'étudiant devra quitter l'Université définitivement.

Département de Nursing

Le département de Nursing a quelques règlements académiques qui sont différents des autres départements à cause des spécificités de son programme. Pour en savoir plus, veuillez consulter le bureau académique.

Travail-étude (Aide financière)

Les étudiants en difficulté financière pourront demander à travailler pour recevoir une aide financière pour leur frais d'étude. Cette aide dépend entièrement de la moyenne générale de l'étudiant du semestre précédant la demande.

Moyenne générale du semestre précédent	Nombre d'heure requis pour le semestre	Pourcentage couvert par l'aide financière
16/20	195/ semestre	60%
14.5/20	180/ semestre	50%
13/20	150/ semestre	40%
12/20	120/ semestre	30%

Les industries où l'étudiant peut participer à ce programme de travail-étude sont limitées. Cependant, l'administration de l'Université travaille sur des programmes visant à créer des projets de génération de revenus afin que les étudiants puissent générer suffisamment de revenus pour payer leurs frais de scolarité.

Bourse d'étude pour les érudits

L'Université attribue une bourse d'étude pour les meilleurs étudiants du semestre précédent avec les critères suivants :

1. L'étudiant a été inscrit comme étudiant régulier avec un minimum de 25 crédits le semestre précédent.
2. Il/Elle a obtenu une moyenne générale minimum de 16,50/20, ceci inclut la note de Work Education.
3. Il a participé activement à des activités parascolaires pendant le semestre.
4. Il a fait preuve d'expérience en tant que leader de groupe ou d'organisation et a été un rôle modèle.

L'Université remboursera la totalité des frais scolaires du semestre en cours, excluant les frais de dortoir et de cafeteria.

Cette bourse est attribuée à l'étudiant qui a obtenu la moyenne la plus élevée dans chaque département.

Les obligations financières des étudiants comprennent les éléments suivants :

- Droit d'admission (pour les nouveaux étudiants)
- Frais généraux (par semestre), qui comprennent : les frais d'enseignement, les frais de bibliothèque, les activités sociales, les frais médicaux de premiers soins, etc.
- Frais de laboratoire informatique
- Frais de résidence pour les étudiants internes (dortoir)
- Frais d'alimentation pour les étudiants internes (réfectoire)
- Yearbook (annuel)
- Assurance (annuel)
- Fond de dépôt pour les étudiants internes (Caution médicale et caution de dortoir)

Mode de paiement :

PLAN DE PAIEMENT	TRANCHES DE PAIEMENT			
	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois
PLAN A	100%			
PLAN B	75%			25%
PLAN C	50%		50%	
PLAN D	40%		30%	30%
PLAN	25%	25%	25%	25%

Les écolages et frais de laboratoire sont en fonction du nombre d'heures de crédit pris par l'étudiant.

La date limite de paiement de chaque tranche est variée au cours de chaque semestre. Ces dates sont publiées sur le site web de l'université et sont affichées au bureau administratif avant et pendant l'inscription.

Les paiements par virement bancaire peuvent être acceptés, s'ils se font sur un compte de l'université à Antsirabe, veuillez demander le numéro de compte au service comptabilité. En cas de versement direct et virement bancaire, le bordereau financier devra être présenté pour justifier l'opération.

Les étudiants indépendants (self-supporting) qui paient la totalité des frais de scolarité en espèces durant l'inscription auront droit à une remise de 2% sur la totalité du montant à payer.

Pour les étudiants de troisième année (sortants) des frais de fin d'études et de cérémonie de remise de diplôme sont exigés.

A l'exception d'une partie des frais alimentaires (réfectoire) aucun remboursement ne sera fait à tout étudiant qui doit quitter l'institution en cours de semestre pour quelque raison que ce soit.

Les remboursements pour les frais de dortoir et réfectoire se feront suivant un barème dégressif, à raison de 10% de retenue par semaine de présence (ou portion de semaine).

Pour la première semaine, il sera de 90%

Pour la deuxième semaine, il sera de 80%

Pour la troisième semaine, il sera de 70%

Pour la quatrième semaine, il sera de 60%

Pour la cinquième semaine, il sera de 50%

Pour la sixième semaine, il sera de 40%

Pour la septième semaine, il sera de 30%

Pour la huitième semaine, il sera de 20%

Pour la neuvième semaine, il sera de 10%

Après neuf semaines, il n'y aura plus de remboursement.

Pour les étudiants nécessiteux, l'Université possède un plan de travail-études. Pour plus d'information, voir l'administrateur financier.

L'aumônier

Le service de l'aumônerie existe pour créer une atmosphère où administrateurs, enseignants, personnels et étudiants peuvent devenir une communauté interdépendante dont le but suprême est d'aimer servir le Christ et l'humanité.

L'Association des étudiants

L'Association des étudiants (SA) est l'entité qui coordonne toutes les activités prévues de l'année sous la supervision du Vice-Recteur des affaires estudiantines. Les officiants de la SA sont des étudiants élus par tous les étudiants inscrits de l'année académique.

Les différentes activités

Activités socioculturelles et récréation

Les activités socioculturelles permettent le développement des capacités sociales d'un individu. La participation des étudiants à toutes les activités socioculturelles et récréatives est donc encouragée. Le Vice-président chargé des activités socioculturelles et récréatives de la S.A est le coordinateur de toutes les activités.

Tous les films et vidéos qui sont présentés sur le campus doivent être visionnés par un Comité de Révision des Films. Toute demande de présentation de film doit être faite au Doyen des Etudiants pour approbation.

Les programmes de télévision doivent également être contrôlés. En dehors des programmes de nature/documentaire/sports/nouvelles, qui peuvent être vus en tout temps, les films montrés à la télévision doivent être choisis avec soin afin que rien qui soit contraire à l'éthique chrétienne ne puisse être visionné par les étudiants.

Les activités sportives

L'activité sportive non compétitive, et dans le contexte amical d'une institution chrétienne est encouragée.

Le Vice-président chargé des activités sportives de l'UAZ SA est le coordinateur de toutes les activités sportives prévues, il a aussi la responsabilité de gérer l'utilisation de tous les équipements sportifs appartenant à l'université.

L'université dispose d'un terrain de football, d'un terrain de basket/volley, d'un terrain de tennis, t des tables de ping-pong.

Aucune activité sportive ne doit être programmée le vendredi après-midi à partir de 16h ainsi que durant les heures de Sabbat

Autres informations importantes

Clinique/Centre de santé interne du campus.

Un CSBII privé est au service des étudiants et des employés pour les premiers soins.

La Bibliothèque

La Bibliothèque est un espace propice aux études accessible à tous les étudiants inscrits présentant leur carte d'étudiant. Vous aurez accès au catalogue, aux ressources documentaires et numériques (incluant des dictionnaires, encyclopédies, revues, ouvrages, corpus de textes, etc.) et aux services (questions/réponses, prêt, consultations d'ouvrages de référence ...). Actuellement, la bibliothèque de l'Université contient quelques 15.000 ouvrages, en français aussi bien qu'en anglais. En plus des livres, elle offre une variété de magazines divers.

Tous les étudiants sont encouragés à en faire usage au maximum, d'autant plus que tout le monde n'est pas en mesure de s'acheter des livres pour sa propre bibliothèque. Il faut donc profiter de s'enrichir académiquement durant le séjour à l'Université. Pour les heures d'ouverture, ainsi que le Règlement Général de la Bibliothèque, voir le tableau d'affichage ou contacter les bibliothécaires.

Le service informatique

Le service internet est destiné, en priorité, à la réalisation des travaux demandés par les enseignants, à la rédaction de mémoire, aux recherches documentaires, à l'accès à des bases de données spécialisées... La Bibliothèque dispose également d'ordinateurs mis à la disposition des étudiants pour leur travail académique. Les étudiants sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans la salle, notamment l'interdiction de naviguer dans des sites web interdits et contre les principes de l'Eglise Adventiste.

Le store (Magasin).

Le store a été créé dans le but d'offrir un lieu pour se détendre et se socialiser où il y a des produits de première nécessité (se

Armes.

Les armes, telles que les armes à feu, les couteaux, les explosifs, etc. sont strictement interdites sur le campus de l'Université. Elles doivent impérativement être laissées à la maison. Toute arme qui serait trouvée chez un étudiant sera immédiatement confisquée.

Environnement. L'UAZ désire maintenir la beauté de son site, et sollicite la contribution de chacun à le maintenir aussi agréable que possible. Les étudiants sont invités à ne pas jeter à terre papiers, plastiques, bouteilles, enveloppes, papiers d'emballage pour bonbons ou biscuits, etc. mais de déposer tous ces débris dans la poubelle.

Équipement anti-incendie.

Les appareils anti-incendie sont des objets de protection contre le feu, et il est impératif de les respecter en tout temps afin qu'ils soient fonctionnels en cas de besoin.

Harcèlement sexuel.

L'Université désire procurer un environnement dans lequel chacun se sent en sécurité. Par conséquent, aucune forme de harcèlement, qu'il soit physique, verbal, ou sexuel, ne sera tolérée. Il est demandé instamment à toute personne, victime de harcèlement, de contacter immédiatement les précepteurs, un membre du corps enseignant, ou l'administration.

Mariage.

Les mariages peuvent se faire en-dehors des périodes de classe seulement, tout étudiant qui se marierait durant le semestre sera invité à quitter l'Université, et ne pourra reprendre ses cours qu'au semestre suivant. Si l'étudiant est sponsorisé, il doit informer son sponsor de son futur mariage.

Sexualité.

L'Université Adventiste Zurcher accepte les principes bibliques de moralité. Nous croyons que les Écritures encouragent la virginité jusqu'au mariage et décrivent clairement les relations hétérosexuelles appropriées dans le

contexte du mariage.

La conduite de l'un affecte la conduite de l'autre qui est près de nous, ainsi l'Université est concernée par le besoin d'offrir à tout un contexte social dans lequel on trouve des relations pures et saines.

L'Université interviendra auprès des étudiants dont la conduite n'est pas en harmonie avec les principes bibliques de moralité (voir le paragraphe procédures disciplinaire).

Paratonnerre.

L'Université est dotée d'un système anti-foudre protégeant l'ensemble du campus.

Poste fixe de Gendarmerie

Pour renforcer la sécurité, un poste fixe de gendarmerie est installé juste à côté du campus.

Relations entre jeunes gens et jeunes filles

Le cadre social de l'Université permet à tous ceux qui la composent de mieux se connaître et s'apprécier mutuellement en tant que collègues et amis. Les relations interpersonnelles, particulièrement entre jeunes gens et jeunes filles, seront toujours empreintes de réserve et de respect réciproques. Les marques spéciales d'amitiés ou d'affection (contacts physiques et promiscuité tels que bisous, étreinte etc...) sont formellement interdits sur le campus, y compris au grand portail au bord de la RN7. Les étudiants en première année ne peuvent pas se former en couple. Enfin, les couples sont encouragés à ne pas se déplacer seuls.

Vêtements.

Le vêtement ainsi que la présentation de soi à l'UAZ sont basés sur les normes bibliques de moralité, de modestie, de bon goût, ainsi que sur les conventions sociales de l'Eglise Adventiste du Septième Jour. L'Université définit l'habillement modeste comme celui n'est pas révélateur, serré, ou transparent, ou trop court. Les bijoux, bagues (autres que les bagues de fiançailles et mariage), chaînes, pendentifs, etc. ne sont pas permis.

Pour les jeunes filles, le port de pantalon est interdit durant les cultes de vendredi soir, le Sabbat toute la journée, et lors des programmes spirituels

organisés par l'université en dehors du campus le jour du sabbat.

Alcool, tabac et drogues.

C'est la politique de l'UAZ de maintenir un environnement sain pour tous ses étudiants et employés. Un style de vie libre de toute drogue, alcool, tabac fait partie de cette politique. Ainsi donc, la possession, l'utilisation, la fabrication, ou la distribution d'alcool, de tabac, de drogues illicites par un étudiant ou un employé de l'Université sont strictement interdites. Les drogues illicites incluent les dérivés de l'opium (marijuana, mescaline, peyote, LSD, psilocybine), cocaïne, amphétamines, codéine, héroïne, morphine, et toute autre drogue interdite par la loi.

Autres informations pour les étudiants

- Etudiants en Nursing.

Pendant leurs stages, les étudiants en nursing doivent se munir d'une attestation de prise en charge des parents. Les disciplines de l'université restent en vigueur même en dehors du campus sur le lieu de stage.

- Etudiants externes.

Les disciplines de l'université s'appliquent à tous les étudiants inscrits, même s'ils ne résident pas sur le campus.

- Etudiants internationaux.

Les étudiants étrangers qui désirent fréquenter UAZ doivent avoir été acceptés avant de se présenter sur le campus. Ils doivent de surcroît et impérativement solliciter de la part du Consulat de Madagascar le plus proche de leur résidence un VISA TRANSFORMABLE DE TROIS MOIS. Finalement, ils doivent venir avec un billet d'avion aller-retour valable au moins un an et un casier judiciaire de moins de trois mois. Tous les règlements s'appliquent aussi bien pour les étudiants locaux qu'étrangers.

Le but de l'action disciplinaire est de corriger la conduite négative du contrevenant d'une part, et de protéger ceux qui en seraient affectés d'autre part. Il faut souligner que les bonnes résolutions en matière de discipline se prennent avant l'apparition des problèmes, et non après.

Etapes dans l'action disciplinaire :

Conseil : l'étudiant est informé de l'infraction commise, et les conseils appropriés sont donnés.

Avertissements : Si les conseils s'avèrent insuffisante, une lettre d'avertissement sera donnée au contrevenant. S'il y a récurrence, l'individu s'expose à la mise en probation, l'exclusion temporaire ou définitive.

Mise en probation : La mise en probation disciplinaire dépend de la gravité de la faute, et, généralement, s'étend sur un semestre. L'individu en probation s'engage à respecter les conditions de la probation, par exemple, « probation sociale », c'est-à-dire, la restriction dans les sorties, dans les activités universitaires ou sociales.

Exclusion temporaire : Si la discipline appliquée s'avère insuffisante, l'étudiant s'expose à une exclusion temporaire allant de quelques semaines, ou à un semestre ou même une année entière. La procédure de re-admission devra se faire par le moyen d'une demande formelle d'admission et d'inscription comme pour un nouvel étudiant.

Exclusion définitive : Lorsque les procédures précédentes s'avéreront sans effet, l'individu sera exclu définitivement, et ne sera plus accepté comme étudiant à l'Université.

Remarque :

- Les étapes dans l'action disciplinaires mentionnées ci-dessus ne sont pas nécessairement appliquées dans l'ordre donné ci-dessus. Par exemple, une insubordination sérieuse peut motiver une action d'avertissement ou de mise en probation ou même une exclusion temporaire ou définitive.
- Toutes les actions disciplinaires seront enregistrées électroniquement dans le dossier de l'étudiant (avec un logiciel qui gère ceci), une copie sera envoyée au(x) parent(s) ou sponsor(s) pour ceux qui sont spon-

sorisés par un organisme ou des particuliers.

- Si nécessaire, la procédure peut se poursuivre par la saisie du Conseil de Discipline.
- Si un étudiant estime que la décision disciplinaire dont il a été l'objet n'est pas justifiée, il peut faire appel par écrit, et dans les 24 heures, de la décision contestée.

Liste (non exhaustives) des offenses qui peuvent entraîner l'application des actions disciplinaires :

1. Rejet, violation, subversion, désharmonie, avec la philosophie, objectifs, et règlements de l'Université ?
2. Malhonnêteté académique, telle que la tricherie, le plagiat, etc. (comité académique)
3. Utilisation de langage vulgaire. (Conseil et suivre voie hiérarchique)
4. Possession de tabac ou alcool (conseil et investigation)
5. Possession de narcotiques (drogues...). (Expulsion définitive et investigation)
6. Consommation de boisson alcoolique (vin, bière, whisky, etc.). (Conseil et avertissement)
7. Etat d'ivresse. (Expulsion temporaire)
8. Jeux d'argent sous toutes leurs formes. (Conseil)
9. Le vol (argent, téléphone, laptop, etc.). (Probation et investigation)
10. Escroquerie. (Conseil et Avertissement)
11. Fréquentation des boites de nuits, bar et autres lieux semblables pendant le semestre. (Investigation et conseil)
12. Mépris de l'autorité et incitation à l'insubordination. (Avertissement ou Expulsion temporaire ou expulsion définitive)
13. Destruction volontaire du matériel de l'Université. (Réparé à ses frais dans un délai de 24 heures et avertissement)
14. Malhonnêteté dans les rapports de travail/travail manuel (Work Education). (Académique)

15. Violence physique, menaces, intimidation. (Investigation et conseil)
16. Coup et blessure. (Investigation et avertissement ou probation)
17. Immoralité sexuelle. (Probation ou expulsion temporaire ou définitive)
18. Organisation de réunions non autorisées. (Investigation et Conseil)
19. Organisation et participation à des activités politiques sur le campus. (Investigation et conseil)

La vie en dortoir permet le développement et la maturité du caractère et de la personnalité. C'est là que se forment les amitiés, et que le respect des droits de l'autre est appris et développé. Chaque dortoir a sa réglementation qui lui est propre, en plus de ce qui se trouve dans le Manuel de l'Étudiant. Les résidents sont tenus de connaître et d'appliquer la réglementation de leur droit.

1. Le port d'une Bible pour chaque service de culte est **obligatoire**.

2. Strictement interdit

Il est strictement interdit de garder, de consommer les drogues, les boissons alcooliques, les cigarettes. Il est strictement interdit de prononcer des gros mots.

3. Sortie et Week-End

Une sortie par semaine est autorisée (maximum une journée). L'étudiant doit toujours chercher un billet de sortie avant de quitter le campus. Les étudiants doivent retourner sur le campus au plus tard à 18 heures. Il est à souligner qu'on ne peut pas prendre une sortie le jour de Sabbat.

Un total de quatre (4) sorties de week-end durant le semestre régulier est autorisé. Il faut préciser qu'un week-end ne commence que le vendredi. En aucun cas, les sorties de week-end doivent empêcher les étudiants d'accomplir leurs obligations (classes, Work Education, etc). Les étudiants en probation académique n'auront que deux (2) sorties autorisées par semestre régulier.

Avant d'aller en Week-end, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Le billet de Week-end doit être retiré au plus tard le jeudi précédent à 20 heures.
- Le responsable de la Caf doit viser en premier lieu le billet avant la signature des parents du dortoir.
- Au retour, le billet doit être signé par les parents ou sponsor et doit être remis au précepteur (trice).

Remarque:

- Les étudiants doivent retourner sur le campus au plus tard le Dimanche à 18 heures.
- Les étudiants en Nursing ont un seul week-end par mois (A part leur stage)

Visiteurs

Les externes, aussi bien que les invités qui désirent entrer dans les dortoirs doivent en faire les arrangements au préalable avec les parents du dortoir. Les dortoirs sont la résidence privée des résidents, et ne doivent être visités qu'avec leur accord. En aucun cas un externe ou un visiteur ne doit passer la nuit dans le dortoir, qui est ni un hôtel, ni une maison de passage pour le visiteur. Tout résident qui permettra à un visiteur de passer la nuit dans sa chambre sera discipliné et assujetti à une amende.

4. Repos, ordre et entretien

Afin que tous puissent se reposer en toute tranquillité, le silence doit se faire après 20 heures ; ainsi donc, il est interdit de visionner, en groupe, des films dans les chambres, ainsi que d'écouter des chants et musiques à très haute volume. Ces écoutes doivent être faites par l'intermédiaire d'un casque individuel.

Les dortoirs ferment leurs portes à 19 heures durant la semaine, et une demi-heure après la fin des programmes de soirées.

Les étudiants sont responsables de l'ordre et de l'entretien de leurs chambres qui doivent être en tout temps propres, rangées, attrayantes. Un grand nettoyage de chambre (avec de l'eau et du savon) doit être effectué au moins une fois par semaine. Un étudiant qui ne peut pas respecter les minimums conditions d'hygiène ne mérite pas d'occuper une chambre au dortoir et devra éventuellement la quitter.

Il est interdit de planter des clous dans les murs. Le mobilier ne doit en aucune façon être déplacé hors de la chambre sans la permission du précepteur.

Des inspections régulières de chambre seront faites par les responsables de l'UAZ.

Chaque jour, il y aura un service de nettoyage qui se fera à tour de rôle.

5. Courtoisie, Clés et Buanderie

Tous les étudiants désirent que leurs droits soient respectés en ce qui concerne leur vie privées dans les chambres. Ainsi personne ne doit pénétrer dans la chambre d'une autre personne sans permission.

Les clés sont données aux étudiants au début du semestre et restent la responsabilité de l'étudiant. A la fin du semestre les clés doivent être remises aux parents du dortoir. Si la clé est perdue, l'étudiant sera assigné à une amende

équivalente au remplacement de la serrure de la chambre (60 000 Ariary). Cette amende devra être payée immédiatement afin que la serrure puisse être changée dès que possible.

Il n'existe pas, pour le moment, de machines pour laver le linge. Chaque étudiant doit donc laver son linge manuellement. Le linge doit être lavé hors du dortoir, dans le bassin construit à cet effet. Aucun linge ne doit être lavé dans la salle de bain.

6. Droit d'entrée dans les Chambres

L'université se réserve le droit, par le moyen du précepteur ou de son adjoint, d'entrer pour inspecter les chambres chaque fois que nécessaire. L'étudiant qui accepte une chambre au dortoir, accepte également cette réglementation.

7. Protection des Affaires Personnelles

Les étudiants ont les clés de leurs chambres. Par conséquent, il leur est fortement conseillé de maintenir leurs chambres fermées à clé en tout temps, car l'université ne peut être tenue responsable pour toute perte d'affaire personnelle des étudiants.

8. Cuisson dans les Chambres

Il est formellement interdit de cuire dans les chambres. Par contre, un endroit spécial est réservé au dortoir s'il y a un besoin de préparer quelque chose. Par ailleurs, les étudiants ne sont pas encouragés à garder des nourritures cuites ou périssables dans les chambres.

9. Activités Commerciales

Aucune activité commerciale n'est permise aux dortoirs. Toutes ventes (biens et/ ou services comme impression, photocopie, etc...) faites par les étudiants doivent être autorisées par le doyen des étudiants et doivent se faire à d'autre endroit.

10. Films, Sites Web et Documents à Caractère Pornographique

Les films, les sites web et documents à caractères pornographiques sont formellement interdits sur le campus (notamment au dortoir). Toute infraction à ce règlement sera considérée comme une offense sérieuse et entraînera une action disciplinaire sévère.

11. Femmes Mariées

Une femme mariée qui devient enceinte alors qu'elle vit dans le dortoir, devra chercher un autre logement et quitter le dortoir.

12. Heures D'étude

Les périodes d'études sont du dimanche soir au jeudi soir, de 19h 30 à 21h 00. Ces heures doivent être exclusivement consacrées à l'étude sérieuse et concentrée. Les visites de chambre en chambre, les discussions, etc. sont découragées.

13. Animaux

Aucun animal n'est toléré dans les dortoirs pour quelque raison que ce soit.

14. Présence au Dortoir durant les Vacances

Les étudiants devraient quitter le campus durant les périodes de vacances (Noël, Nouvel an, vacances mi-semestrielles). Tout étudiant qui ne peut pas rentrer chez soi pour une raison valide doit déposer une demande auprès du Doyen des étudiants et la lui remettre au moins un mois avant la période de vacances. Si cette demande est acceptée, l'étudiant reste soumis à toutes les règles de l'institution. Tout étudiant dont la demande est rejetée ne pourra rester dans les dortoirs durant les vacances.

15. Horaires

- La porte principale du dortoir doit être fermée quinze (15) minutes avant le début du programme officiel à l'église (Mercredi soir, Vendredi soir, Sabbat matin et après-midi)
- Culte matinal : 6h 15 – 6h 30
- Culte du soir : 19h – 19h 30
- Petit-déjeuner :
 - De 6h 30 – 7h00 (Du lundi au vendredi)*
 - De 7h – 7h 30 (Samedi et Dimanche et les jours fériés)*
- Déjeuner :
 - De 12h 00 – 12h 30 (lundi au vendredi)*
 - De 12h15 – 12h 45 (sabbat, dimanche et les jours fériés)*
- Dîner :
 - De 18h 00 – 18h 30 (dimanche, lundi, mardi, jeudi, sabbat)*
 - De 17h 45- 18h 15 (mercredi et vendredi)*



Université Adventiste Zurcher
Sambaina Antsirabe 110
RN 7, PK 135, BP 325
office@zurcher.edu.mg
(+261) 34 44 931 07